



Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le 19 MARS 2018

ID : 060-200066975-20180130-DELI2018CC02013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2018-CC-02-013

**DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DE
SEN LIS SUD OISE AU
TITRE DE LA
REPRESENTATION -
SUBSTITUTION AU SEINS
DES SYNDICATS DE
RIVIERES**

**SEANCE
DU 30 JANVIER 2018**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 31

votants : 34

**DATE DE CONVOCATION
23 JANVIER 2018**

**SECRETAIRE DE SEANCE
Bertrand DUBREUCQ-
PERUS**

L'an deux mille dix-huit, le mardi trente janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Jean Ruby à Mont-L'Evêque, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis suppléant de Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg)
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaalis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)
- * Monsieur TESSON Gilles suppléant de Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)

Pouvoirs :

- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte) à Monsieur DUMOULIN François (Courteuil),
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines) à Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines),
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines) à Madame GAUVILLE HERBET Cécile (Fleurines).

Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)

- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Madame LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur MENEZ Yves (Ognon)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Monsieur ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par le suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers Saint Frambourg) par Monsieur CLEREL Francis (Villers Saint Frambourg),
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) par Monsieur TESSON Gilles (Montlognon).

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 31 présents, 17 absents et 3 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Vu la loi 2014-58 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale d’Affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 5214-21 du CGCT,

Vu l'article 211-7 et suivants du Code de l'Environnement,

Considérant la prise de compétence GEMAPI au 1^{er} Janvier 2018 par les EPCI,

Il est demandé aux membres du Conseil Communautaire :

- **D'ACTER** la substitution aux communes membres au sein des syndicats de rivière,
- **DE DESIGNER** les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des syndicats de rivière dans les conditions en vigueur (voir dans ce sens tableau annexé).

Après avoir entendu l'exposé du Président de séance, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire

- **DECIDENT** d'acter la substitution aux communes membres au sein des syndicats de rivière,
- **DESIGNENT** les représentants de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au sein des syndicats de rivière dans les conditions en vigueur (voir dans ce sens tableau annexé).

SITRARIVE	
<i>Pontarmé</i>	
M.BATTAGLIA Alain	Titulaire
Mme. LEFEVRE Sarah	Titulaire
M.FLIN Jean-Baptiste	Suppléant
M.AUCHERE Jean-Baptiste	Suppléant
<i>Thiers-sur-Thève</i>	
M.LE MESTRE Claude	Titulaire
M.CAILLAUD Pascal	Titulaire
M.KOMAJDA Frédéric	Suppléant
Mme. BOCQUE Véronique	Suppléant

Envoyé en préfecture le 19/03/2018

Reçu en préfecture le 19/03/2018

Affiché le

19 MARS 2018

ID : 060-200066975-20180130-DELI2018CC02013-DE

<i>Fontaine-Chaalis</i>	
M.LECOEUR Hervé	Titulaire
Mme. De ROQUEFEUIL Albane	Titulaire
M.GRAFF Sébastien	Suppléant
M.VINCENT Thibaut	Suppléant

SISN	
<i>AUMONT-EN-HALATTE</i>	
M. MARVILLE Thierry	Titulaire
M. DE KERMADEC Bertrand	Suppléant
<i>BARBERY</i>	
M. ROLAND Dimitri	Titulaire
M. BOUCHER Vincent	Suppléant
<i>BOREST</i>	
M. FUDALI Claude	Titulaire
M. BACOT Vincent	Suppléant
<i>BRASSEUSE</i>	
M. ACCIAI Maxime	Titulaire
Mme ACCIAI Odile	Suppléant
<i>CHAMANT</i>	
M.LESAGE William	Titulaire
M. HELARY Alban	Suppléant
<i>COURTEUIL</i>	
M. DUMOULIN François	Titulaire
M. FEVRE Benoît	Suppléant
<i>FLEURINES</i>	
M. TROUVE Alain	Titulaire
M. FALKENAU Philippe	Suppléant
<i>FONTAINE-CHAALIS</i>	
M. MULAWA Michel	Titulaire
M. PATRIA Alexis	Suppléant
<i>MONT-L'ÉVÊQUE</i>	
M. PATIN Valery	Titulaire
M. HOUETTE Jean-François	Suppléant
<i>MONTÉPILLOY</i>	
M. URVOY Patrice	Titulaire
M. CORNU Patrice	Suppléant
<i>MONTLOGNON</i>	
M. TESSON Gilles	Titulaire
M. PAIGNEAU Bertrand	Suppléant
<i>OGNON</i>	
M. PERRIER Gilbert	Titulaire
M. VARIN Jérémy	Suppléant
<i>PONTARMÉ</i>	
M. FLIN Jean-Baptiste	Titulaire
Mme GOBERT Christiane	Suppléant
<i>RARAY</i>	
M. LAGACHE Bruno	Titulaire
M. CHAMPEAUX Alain	Suppléant
<i>RULLY</i>	
M. DUCHAUFFOUR Daniel	Titulaire
M. CARRARA Jean-Jacques	Suppléant
<i>SENLIS</i>	
M. GUALDO Philippe	Titulaire
M. GUEDRAS Daniel	Suppléant

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le **19 MARS 2018**
ID : 060-200066975-20180130-DELI2018CC02013-DE

THIERS-SUR-THÈVE	
M. LE MESTRE Claude	Titulaire
Mme BOCQUE Véronique	Suppléant
VILLERS-SAINT-FRAMBOURG	
Mme BALANDRA Claudine	Titulaire
M. CLEREL Francis	Suppléant

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : **19 MARS 2018**
Et de l'affichage le : **19 MARS 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le **19 MARS 2018**

Le Président,

Philippe CHARRIER